

3.9. Transparence des activités bancaires

En application de la loi de 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires, le tableau ci-dessous présente des informations synthétiques sur les implantations du Groupe dans chaque Etat. La liste des entités par pays et par activité est mentionnée dans le périmètre de consolidation.

| (par pays) | Effectif (en ETP) | PNB (en M€) | Résultat av impôts | Impôts courants | Impôts différés | Résultat net (Part groupe) |
|--------------|----------------------|----------------|-----------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|
| France | 1 777 | 215,6 | -5,2 | -6,9 | -2,0 | -15,0 |
| Angleterre | 739 | 104,6 | 30,4 | -6,1 | | 24,3 |
| Pologne | 1 019 | 23,2 | 12,5 | 6,4 | -6,4 | 12,5 |
| Norvège | 13 | 3,5 | 1,1 | | -0,4 | 0,7 |
| Danemark | 107 | 28,3 | 10,9 | -2,5 | | 8,4 |
| TOTAL | 3 655 | 375 | 50 | -9 | -9 | 31 |

**CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIES**
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS
Audit
179, cours du Médoc
CS 3008
33070 Bordeaux Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

LaSer Cofinoga

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Laser Cofinoga, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris et Bordeaux, le 24 juillet 2015

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES



Jean-Jacques Dedouit

Sandrine Le Mao

PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit



Antoine Priollaud